

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU MERCREDI 06 OCTOBRE 2021**

**BM2021/10/06/19A : MANDATS SPECIAUX MARCHE INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS  
DE L'IMMOBILIER**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 30 septembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BENETEAU

**LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-18, L 5211-14 et L. 5219-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2020/07/09/01 relative à l'élection du président de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM 22020/07/20/03 relative à la délégation d'attributions du conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau,

**Vu** les arrêtés du président AP2020/78, AP2020/86 et AP2017-100 donnant délégation respectivement à Messieurs Eric CESARI, Geoffroy BOULARD et Quentin GESELL,

**Considérant** les compétences de la Métropole du Grand Paris,

**Considérant** l'intérêt pour la Métropole du Grand Paris d'être présente et représentée au marché international des professionnels de l'immobilier à Cannes tant en raison de sa compétence en matière de développement économique, d'aménagement que de sa participation à l'organisation des JOP 2024,

**Considérant** que Messieurs Patrick OLLIER, Eric CESARI Geoffroy BOULARD ne prennent part ni aux débats ni au vote,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DONNE** mandat spécial à Messieurs Patrick OLLIER, Eric CESARI Geoffroy BOULARD et Quentin GESELL pour le Marché International des Professionnels de l'Immobilier à Cannes du 7 au 9 septembre 2021,

**DIT** que les frais de transport, d'hébergement et de restauration inhérents à l'exercice de ces mandats spéciaux seront pris en charge par la Métropole du Grand Paris sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses engagées,

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2021.

### **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**NPPV : 3 (Patrick OLLIER, Eric CESARI, Geoffroy BOULARD)**

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication